



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

Réunion du 05/10/2021

**Président** : M. Jean François CHERUBIN

**Présents** : MM. Didier DAKOURY – Arthur FLEURY – Anthony PINTO

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match et utiliser l'adresse officielle du club.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

#### CHAMPIONNATS SENIORS

**Match n° 23926968 : OL. Montmartre / AS Centre - Seniors D4.B du 03/10/21.**

Après la lecture des rapports du club de l'OL. Montmartre et de l'AS Centre de Paris, considérant que le match a eu lieu sans feuille de match réglementaire.

*La commission décide match à jouer compte tenu que les deux équipes ont commis une erreur administrative.*

**Match n°23926884 : AS Grenelle/ La Panamicaine – Seniors D4.A du 17/10/21.**

Courriel du club de l'AS Grenelle du 04/10/21 demandant le report du match de coupe prévu le même jour.

*La commission remet le match de coupe au 24/10/21.*

## JEUNES

### CHAMPIONNATS JEUNES

**Match n° 23930428 : AS Paris 18 / AS Paris - U14 D4.B du 02/10/21.**

Courriel de l'AS PARIS 18<sup>ème</sup> du 30/10/21 demandant le report du match, motif : terrain en travaux par la ville de Paris.

*La commission accorde le report à une date ultérieure.*

**Courriel de ESP 19 du 04/10/21.**

Demande l'engagement d'une équipe supplémentaire en U14 D4.

La commission accepte l'engagement d'une équipe supplémentaire de l'Esperance Paris 19eme en U14 D4. Celle-ci prendra la place de l'exempt en U14 D4 poule B. la commission rappelle qu'elle n'interviendra pas aux alternances des équipes, vu que le championnat de cette catégorie a débuté le 02/10/21.

**Match n° 23404930 : US Paris XI / La Camilienne - U14 D2.B du 09/10/21.**

Hors présence de M. Arthur FLEURY.

Courriel du club de l'US PARIS XI du 04/10/21 demandant le report de la rencontre, motif : terrain en travaux par la ville de Paris.

*La commission accorde le report du match à une date ultérieure.*

**Match n° 23965444 : Pitray Olier 4 / Enfants GO - U18 D3.C du 03/10/21.**

Courriel du club des Enfants de la Goutte d'Or du 04/10/21 informant de leur problème de transport qui leur a valu une arrivée au stade à 13h20 pour un coup d'envoi à 13h00.

*La commission demande le rapport de l'arbitre de la rencontre pour sa réunion du 12/10/21.*

**Match n°23927279 : Solitaires FC / Nicolaïte de Chaillot - U16 D3.C du 03/10/21.**

Hors présence de M. Jean François CHERUBIN.

Courriel de Solitaires FC du 29/09/21 demandant le report de la rencontre, motif : installations de Bobigny en travaux par la ville de paris.

*La commission accorde le report du match à une date ultérieure.*

### DIVERS TOUTES CATEGORIES ET FORAITS

**Match N° 23926969 : La Panamicienne 2 / EFE Sport 2 seniors D3.B du 03/10/21.**

Courriel de la Panamicienne du 01/10/21, *la commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de la Panamicienne 2.*

**Courriel de Petits Anges du 01/10/21 - Anciens +45 ans.**

La commission enregistre le forfait général de l'équipe Anciens +45 ans de Petits Anges, *et inflige une amende de 150€ appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (cf annexe financière).*

**Courriel de Petits Anges du 01/10/21 - Seniors D4.A.**

La commission enregistre le forfait général de l'équipe Seniors D4.A de Petits Anges, *et inflige une amende de 150€ appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (cf annexe financière).*

**Match n° 23927061 : Enfants GO / US Speals - Seniors D4.C du 03/10/21.**

Courriel de Enfants GO du 04/10/21 signalant l'absence du club de Speals US. Après lecture de la feuille de match, *la commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de SPEALS US et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).*

**Courriel de ESC DU XVÈME - U14 D3.B.**

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U14 D3.B de l'ESC XVème et inflige une amende de 150€ appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (cf annexe financière).

**Match n° 23404469 : ES Parisienne / Paris 15 AC - U14 D2 du 02/10/21.**

Courriel du club de PARIS 15 A.C du samedi 02/10/21 informant que l'ES Parisienne déclarait forfait pour le match cité en objet.

La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'ES Parisienne et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

**Match n° 23927193 : TROPS FC / PETITS ANGES – U16 D3.B du 03/10/21.**

Courriel du club de TROPS FC du 01/10/21, la commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de TROPS FC.

**Match n° 23927371 : AS Paris 18 / ES 16<sup>ème</sup> 3 - U16 D3.D du 03/10/21.**

Courriel du club de l'AS Paris 18 du 30/09/21, la commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de l'AS Paris 18.

**Match n° 23434477 : Enfants GO / Paris 15 AC 2 - U16 D3.A du 03/10/21.**

Courriel du club de Enfants Goutte d'Or du 30/09/21, la commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de Enfants GO.

**Match n° 23434476 : La Salésienne 3/ JAM - U16 D3- A du 03/10/21.**

Courriel de JAM du samedi 02/10/21, la commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de la JAM hors délai réglementaire (vendredi à 17h00) et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

**Courriel de Ternes CS du 01/10/21 - U18 D3.A.**

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U18 D3.A du club de Ternes CS et inflige une amende de 150€ appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (cf annexe financière).

**Match n° 23963663 : Cap Nord 11 / OP XV 12 – Anciens D2 du 03/10/21.**

Courriel de Cap Nord informant de l'absence de l'équipe OP XV. 12 le jour de la rencontre.

Après lecture de la feuille de Match, la commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de OP XV 12 et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).